



ACCUEIL DE LOISIRS DES MAROTS



PROJET PEDAGOGIQUE ANNUEL

Mercredis de

Septembre 2022 à Juillet 2023

« Place à nos Droits !!! »

SOMMAIRE



PRESENTATION	3-4
LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE DE TROYES	5-6
L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MAROTS	7-8
PREAMBULE	9
LES INTENTIONS EDUCATIVES	9-10
LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES	11-12
LES EXIGENCES DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE	13-19
LES OBJECTIFS RETENUS ET MODALITES D'EVALUATION	20- 21
LA JOURNEE-TYPE	22-29
LES MOYENS HUMAINS	30-34
LES MOYENS MATERIELS, FINANCIERS ET PARTENARIATS	35
LES ASSURANCES	35
LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET	35
LA SANTE	36
L' ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	37
LES SORTIES, DEPLACEMENTS, TRANSPORTS	38
L'ACTIVITE PHYSIQUE REGLEMENTEE	39
LES ATTENTES ET BESOINS DU PUBLIC ACCUEILLI	40-43
L'AUTONOMIE DE L'ENFANT	43-44
ANNEXES	45-49



PRESENTATION

La Ville de Troyes est située au cœur de la Champagne méridionale, dans le département de l'Aube, au sud-est de Paris (1h 30) et au carrefour d'axes routiers et autoroutiers.

Troyes est une ville accueillante, attrayante à taille humaine (60 750 habitants – INSEE 2014), située au centre de la communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole, de 168 350 habitants.

Elle offre, à 160 km de la capitale, un cadre de vie dynamique et d'une qualité exceptionnelle ainsi que de réelles perspectives de développement économique. Son patrimoine industriel, naturel, muséal, de l'art de vivre, civil et religieux, est remarquable et est un atout de valeur qui attire chaque année de nombreux touristes. www.ville-troyes.fr

Depuis 2018, en réponse à la demande des familles, la semaine scolaire est répartie sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les Accueils de Loisirs sont donc ouverts tous les mercredis et durant les vacances scolaires

En 2021, pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la ville de Troyes et la CAF de l'Aube s'engagent dans la mise en œuvre d'une « **Convention Territoriale Globale** » (**CTG**) de services aux familles, qui à terme permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, ...

La **Convention Territoriale Globale (CTG)** est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le projet éducatif de la ville y est inclus.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants.

Ils sont un mode d'accueil éducatif des enfants proposé à titre facultatif. Non sectorisés, ils sont organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire.

La collectivité s'engage à structurer son projet d'accueil du mercredi autour de 4 axes : la complémentarité éducative, l'inclusion et l'accessibilité de tous les publics, l'inscription du projet sur le territoire, ainsi que la diversité et la qualité des activités.

Le temps de la scolarité obligatoire est organisé autour du socle commun : un ensemble de savoirs fondamentaux qui regroupe des connaissances, des compétences et des valeurs que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de sa scolarité, qui s'articule autour de 5 domaines :

- ✿ **Les langages pour penser et communiquer**
- ✿ **Les méthodes et outils pour apprendre**
- ✿ **La formation de la personne et du citoyen**
- ✿ **L'observation et la compréhension du monde**
- ✿ **Les représentations du monde et de l'activité humaine**

Ce socle constitue une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer.

Ainsi, les projets des Accueils de Loisirs développés sur ces temps et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Dans cette démarche d'éducation partagée, les Accueils de Loisirs municipaux promeuvent la laïcité, la mixité et l'égalité d'accès aux activités.

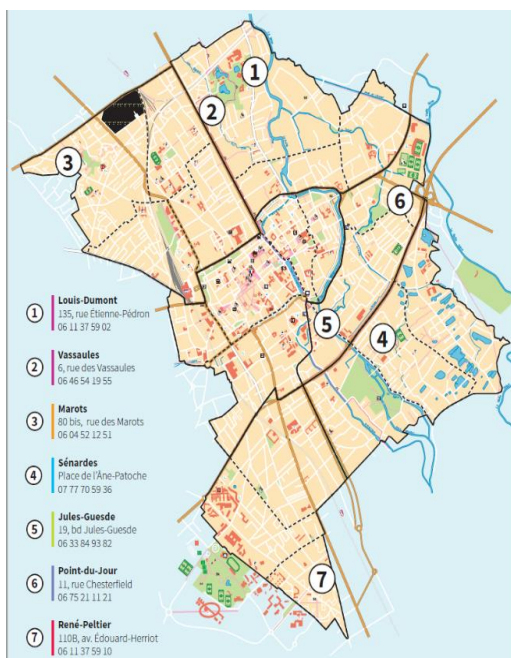
Le présent projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils de loisirs, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que les choix pédagogiques choisis par l'équipe.

LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE DE TROYES

L'organisateur : Service Enfance Jeunesse
1 rue de la Tour
1000 TROYES
☎ : 03.25.70.47.80

La Ville de Troyes compte 8 Accueils de Loisirs, soit 440 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans.

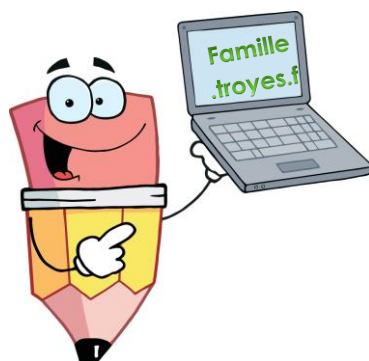


L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs)

L'inscription pour les vacances scolaires se fait à la journée au moyen du dossier d'inscription et de la fiche ci-dessous ou via le portail famille.troyes.fr, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée. Au plus tard 10 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement

intérieur art.3) Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.



Ville de Troyes - Tarifs 2022
applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans			
Désignation des tarifs	Pour mémoire tarifs applicables jusqu'au 31/12/2021	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022	Mode de fixation
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	5,00	5,00	décision
301 € à 500 €	6,00	6,00	décision
501 € à 700 €	7,20	7,20	décision
701 € à 900 €	9,40	9,40	décision
901 € à 1 100 €	14,00	14,00	décision
1 101 € et plus	16,80	16,80	décision
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	3,75	3,75	décision
301 € à 500 €	4,50	4,50	décision
501 € à 700 €	5,40	5,40	décision
701 € à 900 €	7,00	7,00	décision
901 € à 1 100 €	9,00	9,00	décision
1 101 € et plus	11,00	11,00	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	5,00	5,00	décision
301 € à 500 €	6,00	6,00	décision
501 € à 700 €	7,20	7,20	décision
701 € à 900 €	9,40	9,40	décision
901 € à 1 100 €	14,00	14,00	décision
1 101 € et plus	16,80	16,80	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	3,75	3,75	décision
301 € à 500 €	4,50	4,50	décision
501 € à 700 €	5,40	5,40	décision
701 € à 900 €	7,00	7,00	décision
901 € à 1 100 €	9,00	9,00	décision
1 101 € et plus	11,00	11,00	décision
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée - sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	2,00	2,00	décision
301 € à 500 €	2,40	2,40	décision
501 € à 700 €	3,00	3,00	décision
701 € à 900 €	4,00	4,00	décision
901 € à 1 100 €	4,80	4,80	décision
1 101 € et plus	6,00	6,00	décision

L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MAROTS



Adresse : 80 bis, rue des marots
Capacité de 62 places
Accueil des enfants **de 3 à 12 ans**

• Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 12h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) et de **13h30 à 18h00** (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h15).

• Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 18h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15 et possibilité de départ échelonné à partir de 17h15).

Localisation :

En périphérie de plusieurs quartiers (Marots, Blanqui, Beau Toquat) et proche de la Chapelle St Luc, l'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-ouest de la ville.

La ligne N°6 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue des Marots.

Public :

Ce public est majoritairement issu du quartier des Marots en lien avec les deux écoles qu'ils fréquentent avec une minorité d'enfants qui proviennent d'autres quartiers comme le centre-ville. Il est constitué d'autant de filles que de garçons.

La pandémie du covid-19 a eu un impact non négligeable sur les enfants. Le stress et l'anxiété qu'ils ont traduits lors des moments périscolaires nous ont poussé à prendre en compte ce fait afin de définir nos objectifs pédagogiques, qui sont donc étroitement liés à une forme rassurante et dédramatisante du protocole pour les enfants.

En véritable crise identitaire, entre confusion de l'ethnie et de la nationalité et incompréhension des deux, il leur est difficile de comprendre leur rôle futur dans une société libre sans qu'ils puissent eux-mêmes savoir qui ils sont, et comment ils souhaitent se définir en tant que citoyen.

Composition :

- 1 open space au rez-de-chaussée avec 3 espaces d'activités,
- 1 salle d'activité 3-5 ans
- 1 dortoir
- Une salle d'activités au 1er étage
- Un espace extérieur clos.

Restauration Collective : Restaurant scolaire de l'école Charles Chevalier.

A proximité : gymnase Charles Chevalier, médiathèque, Maison de Quartier et parc des Marots.



PREAMBULE

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants. *(Extrait du Projet Educatif de la Ville de Troyes)*

Troyes, Ville Amie des enfants, place l'enfant au cœur de la réflexion éducative et s'appuie sur la **Convention Internationale des Droits de l'enfant** avec son article 29 qui donne ainsi un cadre général de référence en la matière, sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

- **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant** et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- **Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- **Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité**, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- **Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.**

LES INTENTIONS EDUCATIVES

Le directeur l'accueil a entre autres pour rôle de définir les orientations pédagogiques de l'équipe d'animation, en partant d'un objectif éducatif donné par la Ville de Troyes et en accord avec leurs valeurs personnelles.

David FRANCOISE, directeur permanent.

Evoluant dans le domaine de l'animation depuis 20 ans, notamment comme Intervenant Socioculturel Percussionniste, Animateur Développement Durable puis Directeur de Séjour ou encore Formateur BAFA, j'ai travaillé dans plusieurs structures associatives et municipales, dans le milieu scolaire ou du loisir.

Au cours de ces expériences, j'ai découvert que mes valeurs rejoignent celle de **l'Education Populaire**.



Ce courant de pensée vise, en dehors de l'école mais en complémentarité avec celle-ci, à l'émancipation des individus et milite pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient. Elle consiste en des démarches collectives, qui amènent à prendre du recul sur les situations insatisfaisantes voire insupportables que les individus rencontrent, à les analyser, à travailler ensemble les contradictions qui sont en jeu, à définir les modes d'action pour transformer ces situations. Les fondements de l'Education Populaires sont les suivants :

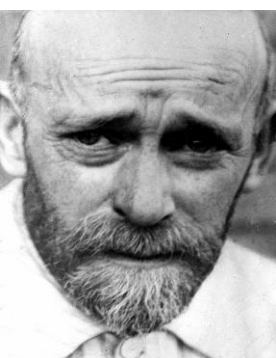
- **Se donner les moyens de comprendre le monde pour pouvoir le transformer.** Pour cela, l'éducation populaire invite à travailler à partir des différentes situations rencontrées au quotidien pour les analyser, les comprendre, agir pour les transformer.
- **Développer notre compréhension du monde :** remettre en question et déconstruire ce qui paraît être des évidences, des normes (ce qui paraît être normal mais qui ne l'est pas forcément), développer une lecture critique de la culture dominante
- **Développer notre capacité à avoir prise sur le monde :** dépasser notre autocensure, développer notre pouvoir d'agir, notre audace, oser, et pour cela, apprendre en faisant, expérimenter, nous autoriser à tenter et donc parfois à échouer.
- **Permettre à chacun l'émancipation :** sortir collectivement de la place qui nous a été assignée par les rapports sociaux.

De plus, j'ai découvert les travaux de **Janus Korczak** (1878-1942). A la fois écrivain, médecin et éducateur, il était célèbre dans sa Pologne natale mais c'est son combat désespéré pour protéger les orphelins juifs des atrocités du ghetto de Varsovie qui a fait sa légende.

Il a perçu l'importance des méthodes d'apprentissage adaptées aux enfants, faisant passer l'éthique avant les aspects purement factuels. Il a introduit la démocratie dans son orphelinat : les enfants avaient leur mot à dire dans les décisions, mais devaient aussi vérifier qu'elles étaient bien appliquées. Cette « République des enfants » avait même un parlement et un journal.

Lorsqu'en août 1942 les nazis ont décidé que les enfants de l'orphelinat devaient être exécutés, il refusa au prix de sa vie de s'en séparer. Il mourut donc avec les 192 orphelins et ses collègues.

Auteur de plusieurs livres comme « Le roi Mathias 1^{er} », « Le droit de l'Enfant au Respect » ou encore « Les règles de la vie : pédagogie pour les jeunes et les adultes », il ne fait pas de doutes qu'il a influencé la rédaction de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989**.



« Vous dites :

- C'est épuisant de s'occuper des enfants.

Vous avez raison.

Vous ajoutez :

Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser.

Là, vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.

De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre.

Pour ne pas les blesser. »



LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE

Ce projet pédagogique est donc le fruit d'une maturation pédagogique et d'une volonté assumée de la part du directeur de promouvoir l'épanouissement de l'enfant dans le cadre de l'Education Populaire et d'expérimenter des pédagogies actives.

L'équipe d'animation, soigneusement recrutée afin d'être en accord avec ces intentions éducatives et forte des deux piliers fondateurs de ces dernières, a donc à cœur de **placer l'Enfant au cœur de ses préoccupations**, c'est-à-dire, de lui permettre de :

- **S'approprier le projet de l'Accueil de Loisirs,**
- **Faire des choix, prendre des décisions et les assumer (notion de choix = conséquences)**
- **Construire sa personnalité et de trouver sa place au sein d'un collectif, d'un groupe pour devenir un citoyen éclairé, en conscience.**

La pédagogie mise en place à l'Accueil de Loisirs des Marots vise donc l'épanouissement et l'indépendance de l'Enfant. Elle cherche à lui donner les moyens d'agir dans la société. Ainsi, il a la possibilité de choisir entre plusieurs activités mais aussi de faire des erreurs, d'expérimenter et donc d'apprendre de façon naturelle. Les animateurs sont à son écoute et l'accompagnent dans ses choix en prenant en compte son bien-être.

En effet, l'Enfant possède en lui les capacités potentielles susceptibles de lui permettre d'acquérir des savoirs et de gagner en maturité. C'est alors à l'adulte de lui donner les moyens de les développer.

Concrètement, la journée des enfants est rythmée en alternant :

- **La mise en place « d'Espaces Permanents Dédiés », décidés avec eux,**
- **Des propositions d'activités basées sur leurs envies,**
- **De nombreux temps d'échanges afin de recueillir les idées des enfants, d'aborder des thématiques de société, d'exprimer leurs émotions mais aussi , de réfléchir et voter le contenu du Code d'Honneur des Marots.**

De même, il paraît important de permettre à l'Enfant, à certains moments de la journée, de ne rien faire. En effet, des études en neurosciences ont démontré l'importance pour le développement du cerveau humain de ne rien faire, de rêvasser. Le cerveau, libéré de tâches qui lui demandent de focaliser son attention, peut enfin mettre de l'ordre. Ces temps de repos sont donc très productifs et aussi nécessaires au bon fonctionnement cérébral.

Toutefois, cela ne signifie pas que l'enfant est livré à lui-même et qu'il peut faire comme bon lui semble dans la structure. Cette pédagogie s'appuie donc sur un cadre sécurisant pour l'enfant garanti par l'équipe pédagogique.

La place de l'adulte dans cette pédagogie :

« Il suffit donc de laisser les enfants tranquilles et ils feront leur éducation seuls », pourrait-on penser... Or ce n'est pas du tout le cas, l'adulte a un rôle capital dans cette pédagogie.

Il doit avant tout être un **repère pour l'Enfant**. Hors de ses cadres habituels (espaces familial, scolaires etc.), ce dernier se retrouve plongé dans un nouveau groupe et un nouveau lieu ayant de nouvelles règles. Bien que ce nouvel espace offre de nouvelles opportunités, il est inconnu et peut vite devenir « inquiétant ». Le fait de tout construire avec le groupe nécessite pour l'adulte de l'aider à bien poser le cadre afin qu'il sécurise l'ensemble de ses membres.

L'adulte est alors un point d'ancrage, de sécurité affective et morale. Il doit être disponible pour accompagner l'enfant dans ses questionnements émergents de cette liberté nouvelle.

Il doit aider l'enfant à faire seul. La manière dont l'adulte réalise cet accompagnement conditionne l'indépendance de l'enfant et sa possibilité d'être vraiment autonome. Par exemple, si l'enfant veut travailler le carton mais qu'il n'a jamais utilisé ni cutter ni pistolet à colle, le non accompagnement de l'adulte à cet instant serait dangereux, ou se solderait potentiellement par un abandon de l'enfant (manque de confiance en lui, découragement suite à des échecs répétés voire blessure légère ou profonde suite à une mauvaise manipulation etc.)

Dans cet exemple, l'enfant ne peut devenir complètement autonome que s'il est armé des connaissances suffisantes pour pouvoir réaliser son activité **seul** : ici se situe le rôle de l'adulte. Cela n'est pas vrai que pour le pistolet à colle ou le cutter, il peut s'agir de connaissances de la vie courante (faire ses lacets, couper sa viande...), de compétences sociales (communiquer, débattre) et bien d'autres sujets.

« L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit progressivement ». La complexité d'un tel accompagnement est évidente : à quel moment il permet à l'enfant de s'émanciper de manière libre et autonome ? A quel instant il contraint l'enfant dans sa pensée divergente et sa capacité à penser par lui-même ? L'adulte accompagnant marche sur le fil et va devoir trouver un équilibre.

L'adulte va d'autre part aménager son espace AVEC les enfants. Le but étant de multiplier les opportunités leur permettant de s'approprier leur environnement. Prenons l'exemple d'un enfant libre de déambuler dans l'Accueil de Loisirs. S'il ne sait pas où il est, ce qu'il est possible de faire et s'il n'a pas accès aux ressources disponibles, ses choix seront vite très restreints, non pas en fonction des lieux mais par manque d'information et d'accompagnement de la part de l'adulte. Il reste donc garant du milieu dans lequel évoluent les enfants.

En accord avec le fait de placer l'enfant au cœur de ses préoccupations, **l'adulte doit avoir confiance en l'enfant.** Cela passe d'abord par la compréhension et la confiance en les méthodes pédagogiques proposées. Ensuite, l'adulte doit croire en la capacité des enfants – des êtres humains en général – à être capables d'autonomie.

Enfin, il est essentiel **qu'il conçoive l'enfant comme un individu à part entière** et pas uniquement une personne en devenir. L'autonomie de l'enfant est donc déterminée par cette conception de l'adulte. Il peut arriver qu'un enfant « perde » momentanément la confiance de l'adulte par un acte ou des propos inappropriés, mais ce dernier doit offrir les moyens à l'enfant de regagner cette confiance et donc de rétablir le lien entre eux.

En tant qu'adulte, il faut donc savoir établir un lien de confiance à double sens : l'enfant doit gagner la confiance de l'adulte pour jouir de toute l'autonomie à laquelle il prétend et l'adulte doit gagner celle de l'enfant pour qu'une relation de qualité puisse émerger. Lorsqu'un tel cadre est mis en place, l'adulte s'efface alors peu à peu et l'enfant profite de son autonomie acquise.



LES EXIGENCES DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

L'équipe de directeurs du Service Enfance Jeunesse ainsi que ses responsables de service ont à cœur de placer l'Enfant au cœur des préoccupations, ce qui sous-entend d'être en accord avec les principes suivants :

L'enfant est une personne à part entière, il doit donc être traité comme nous le ferions avec un autre adulte, et a donc les mêmes droits fondamentaux :

Le droit de ressentir et exprimer ses émotions :

Comme chacun d'entre nous, l'enfant ressent toutes sortes d'émotions que nous devons accueillir SEREINEMENT et lui apprendre à exprimer et gérer. Il a donc le droit de se sentir en colère, triste, stressé, apeuré... Ce n'est en aucun cas signe de caprices, mauvaise éducation etc. Notre rôle est donc, comme nous le ferions avec un collègue, un membre de sa famille etc., d'aider l'enfant à exprimer ses émotions et à les comprendre en faisant preuve d'empathie. Voici donc les comportements à proscrire :

- **Porter un jugement sur telle ou telle émotion exprimée (pleurs, cris, « crises » ...)**
- **Hausser le ton sur un enfant**
- **Sanctionner un enfant qui exprime une émotion**



COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Contraindre, ignorer, forcer, manipuler, se moquer...
Si notre geste, notre habitude ou notre comportement nous paraît étonnant voire insensé envers l'adulte, alors il est probable que cela rentre dans la catégorie des douces violences.

Le droit à la différence :

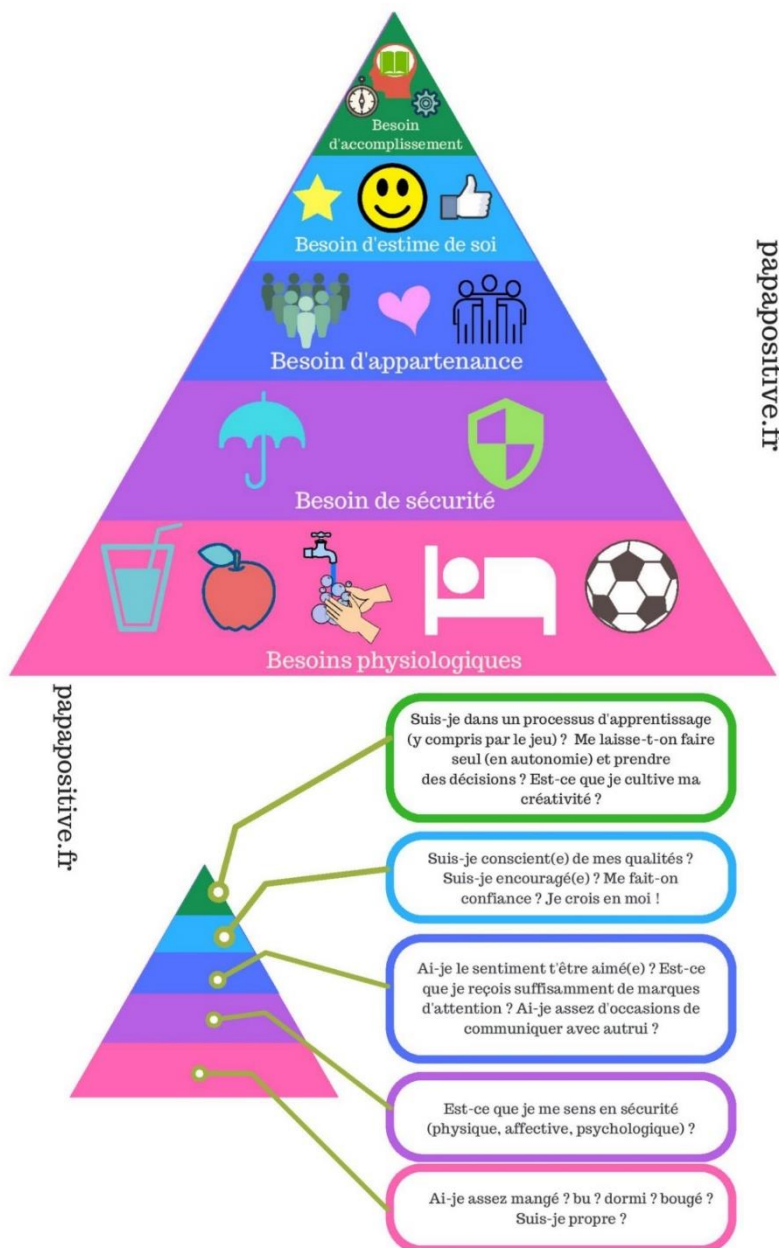
Comme chacun d'entre nous, l'enfant est une personne à part entière, UNIQUE donc DIFFERENTE par essence, savant mélange entre l'éducation que lui donne ses parents, son histoire et vécu personnel, ses origines, sa culture et ses propres difficultés et particularités. Notre rôle est donc de prendre en compte ces particularités pour le comprendre et répondre à ses besoins. Qu'il soit atteint d'une pathologie, « remuant », introverti, sollicitant à l'extrême, bagarreur, très câlin, indépendant, qu'il ne parle pas notre langue ou n'agisse pas comme nous, il en a parfaitement le droit. L'idée est de poser un cadre à la fois sécurisant et bienveillant afin que chacun puisse trouver sa place au sein du groupe et puisse être lui-même, notre représentation de l'enfant « sage et obéissant » n'ayant pas de valeur ici.

Rappelons-nous seulement que, comme notre responsable de service l'a rappelé à l'ensemble des directeurs :



Le droit de ne rien faire ou de ne pas participer à une activité :

L'enfant a totalement le droit de choisir de participer ou non à une activité, ou simplement ne rien faire, l'essentiel étant qu'il soit en mesure de faire ses propres choix, mais aussi d'en assumer les conséquences. Notre rôle consiste à observer l'enfant, le questionner sur ses envies et proposer des activités qui lui correspondent. A nous d'être imaginatifs et originaux dans nos propositions d'activité. Par exemple, si je constate que plusieurs enfants s'énervent pendant une activité créative, j'en déduis qu'ils expriment le besoin de bouger. Je réagis donc en proposant une pause de l'activité pour passer à une activité dynamique afin de répondre au maximum à leur besoin. Pour information, la pyramide de Maslow regroupe les différents besoins humains :



Enfin, cette année, le Service Enfance Jeunesse a décidé de travailler et de faire travailler les équipes d'animation plus particulièrement sur deux domaines étroitement liés qui lui tiennent particulièrement à cœur :

Le « STOP PUNITIONS » et la lutte contre les Violences Éducatives Ordinaires.



PUNITION / SANCTION / REPARATION



Dans le langage courant, on a tendance à considérer sanction et punition comme synonymes. Il s'agit de faire respecter le pouvoir des adultes sur les enfants en ayant recours à des moyens disciplinaires pour supprimer les comportements non acceptables. Or il existe une différence entre punition et sanction car on peut envisager la discipline sous deux angles radicalement différents :

- la dimension répressive qui concrétise le pouvoir du fort (l'adulte) sur le faible (l'enfant) : on est alors dans le registre de la punition,
- la dimension réparatrice qui est justifiée par des règles connues par tous (adultes et enfants) et acceptées par avance : on est alors dans le registre de la sanction.

La punition est :

- entièrement décidée par la personne en situation de pouvoir et est donc souvent ressentie comme injuste
- complètement ou partiellement subjective et pourra varier d'un individu à un autre (en fonction du niveau d'agacement ou de fatigue, de sa préférence pour tel enfant...)
- arbitraire car elle dépend du bon vouloir de l'individu en position de supériorité
- une réaction (souvent émotionnelle) à un comportement *perçu* comme une transgression ou une faute
- prise pour accentuer la culpabilité ou servir d'exemple et non pour réparer
- un châtiment sans rapport avec la faute

Punir c'est faire preuve de pouvoir et de puissance, en plaçant l'enfant dans l'impuissance et la soumission.

La sanction est la conséquence naturelle d'un acte, c'est une réponse à une transgression.

La sanction éducative intervient lorsqu'il y a transgression d'une limite ou d'une règle. Elle ne vise qu'au rappel et à l'existence de celles-ci. Ce qui est bien différent pour la punition qui peut faire mal, blesser, humilier, rabaisser...

Elle permet de :

- réinscrire l'enfant dans l'existence d'une règle et donc de le réintégrer au sein d'un collectif (la sanction n'a pas pour vocation la vengeance)
- rétablir une relation altérée par une souffrance commise de l'un sur l'autre
- recréer du lien, de l'amitié. Elle s'appuie sur le double principe d'accorder à la victime le soulagement et de permettre à l'autre de l'apaisement, du rachat, un pardon. En ce sens, il semble que la nature de la réparation n'appartient qu'aux protagonistes du conflit. Ce serait contraire à cette idée que de l'imposer ou plus, d'en imposer la forme, par exemple avec le récurrent « va t'excuser ! ». C'est donc à celui qui se reconnaît en erreur de faire la démarche de proposer lui-même une réparation et à la « victime » de l'accepter ou pas.
- réparer autrui et aussi se réparer soi-même
- servir de référence éducative dans le sens où elle place l'enfant devant sa propre auto responsabilisation

La sanction doit :

- être expliquée
- être tenue
- être mesurée
- être juste
- être limitée dans le temps
- être proportionnelle à la gravité de la faute
- être réversible (possibilité de réparation)
- être immédiate (dans la mesure du possible)
- concernée la faute commise
- être en réponse à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne (on sanctionne parce que l'enfant a volé, pas parce qu'il est un voleur)

Elle suppose des conditions : l'existence d'une référence : loi, règlement, consensus



La punition fait mal, la sanction fait grandir

☞ et n'oublions pas de saluer et de valoriser les comportements et attitudes positives des enfants !

Gaëlle PATEYRON – document de formation 2014

LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES (VEO)

Les Violences Éducatives Ordinaires (VEO) sont les négligences et privations, les violences physiques, verbales ou bien psychologiques qui sont utilisées, tolérées et parfois même recommandées contre les enfants pour corriger un comportement que l'adulte juge inadapté ou inapproprié.

LES FORMES DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES

- Les violences physiques : fessée, gifle, oreille tirée, tape sur la main, pincement, cheveux tirés, laisser un bébé pleurer...
- Les violences verbales : cri, hurlement...
- Les violences psychologiques : punition, chantage, menace, moquerie, dénigrement, humiliation, culpabilisation, retrait d'amour, menace d'abandon, isolement, obliger à finir l'assiette...
- Négligences et privations : privation de nourriture, de soins, d'affection, absence de communication, négation des émotions...



CONSÉQUENCES DES VEO SUR LE DÉVELOPPEMENT CÉRÉBRAL

- Mise en place d'une mémoire traumatique et, par conséquent, de conduites déviantes et de dissociation
- Consommation de produits dissociants (alcool, cigarettes, drogue, médicaments...)
- Adoption de conduites dissociantes (scarifications, brûlures, passages à l'acte violents pour soulager...)
- Anorexie, boulimie, alimentation chaotique
- Pratique de sports extrêmes ou sport pratiqué de manière intensive (au risque d'épuisement et de blessures)
- Destruction de neurones, diminution de la substance blanche et grise



CONSÉQUENCES DES VEO SUR LA SANTÉ PHYSIQUE

- Affaiblissement du système immunitaire
- Maladies chroniques
- Maladies auto-immunes

Ex : diabète, sclérose en plaques, polyarthrite...

- Corrélation entre une mauvaise gestion du stress et risque de développer un cancer



CONSÉQUENCES DES VEO SUR LA SANTÉ MENTALE

Risques accrus

- de dépression,
- de suicide,
- de troubles de la personnalité,
- de comportements anti sociaux,

Baisse de l'estime de soi, de la confiance en soi et en les autres

Mauvaise gestion du stress, anxiété, troubles de l'humeur



CONSÉQUENCES DES VEO SUR LE SENS ÉTHIQUE

- Le recours à la violence brouille les repères du bien et du mal.
- La violence éducative apprend aux enfants qu'on a le droit de faire du mal à ceux qu'on aime, qu'on peut être tapé par les personnes qui sont supposées nous aimer le plus au monde, que les plus grands ont le droit de faire du mal aux plus petits, que la violence est un moyen légitime de résoudre les problèmes.



apprendreaeducer.fr

LES OBJECTIFS RETENUS ET MODALITES D'EVALUATION

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les intervenants, les parents et les enfants. Il définit les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il s'appuie notamment sur le patrimoine historique, culturel et naturel local, afin de contribuer à la valorisation du territoire de vie des enfants.

Commun à tous les accueils de loisirs municipaux, il intègre les enjeux relatifs à la maîtrise de la langue, la compréhension logique, la coordination spatio-temporelle, la créativité et aux savoir-être indispensables à la vie collective.

Il est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Ce projet doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils de loisirs. Il indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont disposent les équipes et les choix pédagogiques.

A partir du cadre fixé par le projet pédagogique et en concertation avec les enfants, les animateurs élaborent le projet d'animation.

Constat :

• Le besoin de « Faire ensemble »

Depuis 2 ans, les projets menés à l'Accueil de Loisirs autour de la Coopération portent déjà leurs fruits, améliorant la cohésion entre les enfants. Néanmoins, sans ces projets, ils repartent rapidement dans l'individualisme et la compétition, montrant que ces orientations pédagogiques doivent être perpétuées.

• Le besoin de sortir de « l'entre soi » et de s'exprimer

Depuis la crise sanitaire, intercentres et temps de partage avec les parents ont été mis en sommeil. Les enfants ont à plusieurs reprises émis le souhait de communiquer à nouveau vers l'extérieur de l'Accueil de Loisirs et de monter des spectacles lors des différents temps d'échanges mis en place pendant l'année 2022.

• Les Droits de l'Enfant

Lors des vacances d'Hiver 2022, le projet artistique « Tous en Scène pour nos Droits » avait remporté une forte adhésion des enfants, mais l'impossibilité d'organiser quelque représentation avait été identifiée comme une réelle frustration pour les enfants et l'équipe d'animation.

Forts de ces différents constats, l'équipe pédagogique a décidé cette année de définir les objectifs suivants :

Les objectifs du projet

Objectif éducatif :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités



Objectif général :

- Permettre à l'enfant de découvrir et défendre ses Droits à travers les activités artistiques et d'expression

Objectifs opérationnels

- Découvrir les Droits de l'Enfant et sa Convention Internationale
- Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration de projet
- Développer le sens de l'engagement chez l'enfant
- Valoriser l'expression des enfants à travers une œuvre artistique collective

Les modalités d'évaluation du projet

Critères d'évaluation :

- La participation des enfants aux activités mises en place
- La fréquentation des enfants sur les espaces permanents dédiés mis en place et leur avis / ressentis
- L'avis des parents sur notre projet

Méthodes d'évaluation :

Pendant toute la durée de la période les animateurs et directeurs évalueront la progression du projet. Les enfants pourront s'exprimer sur leurs ressentis, attentes, etc...

A la fin de chaque journée, une évaluation sera mise en place à destination des enfants. Nous favoriserons l'utilisation d'outils actifs d'évaluation comme des murs d'expression, des évaluations sous forme de cible, etc.

D'autre part, il sera organisé des temps de partage avec les parents qui permettront aux enfants et à l'équipe pédagogique de communiquer sur le projet en cours.

LA JOURNEE-TYPE



Heures	Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 12 ans
8h00 - 9h15	Accueil échelonné des familles et des enfants, Répartition libre des enfants sur les différents « Espaces Permanents Dédiés »	
9h30 - 10h00	Rituels du Matin – Temps de discussion / présentation de la journée / « Quoi de Neuf », « Comment chat va » etc.	
10h00-11h30	Accès aux différents Espaces Permanents Dédiés / projets des vacances... Mise en place des activités en lien avec le projet pédagogique et les choix et envies des enfants.	
11h15 -12h00	Retour au calme et rangement Temps libre / départ vers la restauration / retour au domicile	
12h00-13h30	Temps de repas Retour à l'accueil de loisirs	
13h30	Arrivée des enfants qui n'ont pas mangé en restauration collective	
13h30 - 14h30	14h-...: temps de repos	Temps calme animé / Temps libre
14h30 - 16h00	Accès aux différents Espaces Permanents Dédiés, évènements, grands jeux et / ou mise en place des activités en lien avec le projet pédagogique selon les choix et envies des enfants / Préparation du goûter par les enfants volontaires à tout de rôle	
16h00 - 16h30	Goûter	
16h30-17h15	Retour au calme / évaluation de la journée Rangement des salles d'activités	
17h15-18h00	Répartition libre des enfants sur les différents « Espaces Permanents Dédiés » Accueil des familles, et départ échelonné des enfants / jeux libres	

Les temps d'accueil échelonnés du matin :



Ce sont des moments importants. Le directeur, ou un animateur aidé d'un ou plusieurs enfants, par roulement accueille les parents, note les présents et les informe du déroulement de la journée ou/et prend en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ, ...).

À l'arrivée de chaque enfant, l'animateur lui propose un endroit pour poser ses affaires et l'accompagne aux toilettes pour lavage de mains. À son retour, il vérifie les effets personnels avec l'enfant, l'identifie par une étiquette ou gommette puis lui propose un jeu, une activité dans les Espaces Permanents Dédiés ou ne rien faire s'il souhaite rester tranquille.

Rappels réglementaires pour l'arrivée du matin :

- Les enfants de moins de 6 ans seront accompagnés, de préférence par un adulte, et confiés à un animateur de l'A.L.
- Les enfants de plus de 6 ans peuvent arriver non accompagnés.

Rangement et rituel du matin :

À la fin de l'accueil, le directeur fait retentir la musique rituelle de rangement, connue et identifiée par tous. Les animateurs et enfants rangent les espaces d'accueil, vont aux toilettes et se rassemblent dans leurs espaces. Ce moment privilégié doit permettre à chaque enfant de s'exprimer autour de son humeur et ses émotions et aux animateurs de présenter les différents temps de la journée. Ils utiliseront pour ce faire des outils d'expression des émotions et/ou un support pour identifier les différents moments de la journée, par exemple « une pendule des temps ».

Les temps d'activités :

L'Activité, pourquoi et comment ? L'idée est de s'interroger sur le rôle de l'animateur et sa place dans l'Accueil de Loisirs, en respectant les choix de l'enfant **tout en étant force de proposition**. Pour ce faire, nous avons décidé d'organiser les temps d'activité selon deux modes de fonctionnement : les activités autonomes ou « Espaces Permanents Dédiés » et les activités proposées par les animateurs.

• Les « Espaces Permanents Dédiés » :

L'idée est de proposer, en fonction des préférences et choix assumés des enfants, de construire des « Espaces Permanents Dédiés », gérés en autonomie par eux ou animés par l'adulte, contenant le matériel nécessaire, mais qui sont organisés pour l'ensemble des participants (règles communes, horaires d'ouverture, fonctionnement de chaque espace etc.)

Les animateurs sont là aussi pour accompagner les enfants sur ces espaces et peuvent les faire évoluer en fonction de leurs demandes, proposant des fiches techniques pour des créations, des idées de jeux...

Les animateurs, en observation perpétuelle, savent s'adapter s'ils constatent que trop d'enfants restent à l'écart. Ils ont donc aussi pour rôle de valoriser l'enfant et de faire en sorte qu'il se sente à sa place au sein de l'accueil.

Des espaces autonomes sont créés et adaptés à la tranche d'âge, comme par exemple :

Espaces Permanents « moins de 6 ans » :

- « Jeu fais comme un Grand » : composé d'une maison, cuisine, marchande etc., ce coin permet à l'enfant de faire « comme un grand ». En effet, les enfants aiment imaginer des histoires qu'ils jouent avec des petits personnages ou avec des objets. Ils peuvent y jouer seul ou à plusieurs.

Ensemble, ils inventent un scénario, se répartissent des rôles et l'histoire se construit peu à peu en utilisant les ressources du terrain de jeu. On dit que ce sont des jeux symboliques car, en mobilisant et en mettant en scène la réalité vécue par l'enfant, ces jeux permettent à celui-ci de se la représenter. Ainsi, les scénarios explorent souvent des grands thèmes de la vie qui préoccupent l'enfant : l'amour, la mort, la pauvreté, la perte, la violence, le conflit, la guerre, la dispute entre les parents, la vie quoi !

En construisant une structure narrative, l'enfant se met dans la peau de l'autre : il se pense autre et il pense l'autre. Ces jeux imaginaires « on disait que » sont l'expression de sa vie intime intérieure, une projection de ses préoccupations affectives. Il faut laisser l'enfant jouer de cette façon car c'est sa façon de métaboliser les préoccupations de la vie. Pour autant qu'il ne se mette pas en danger, ni ne fasse du mal à l'autre, il lui est permis, dans les jeux, de tout dire et de tout jouer. Un peu comme dans les rêves...

- « Jeu Construis » : comme son nom l'indique, coin propice aux Kapla/Légo, avec modèle pour les plus ordonnés ou selon leur inspiration pour les plus créatifs
- « Jeu Bouquine » : pour les envies de calme, de repos. Feuilletter un livre, faire un coloriage ou simplement ne rien faire
- « Jeu Créée » apporte le soleil dans nos cœurs grâce à ses œuvres fantastiquement belles et impressionnantes par leurs tailles. Pas question ici de coloriage.
- « Jeu Fais Seul », propose aux enfants des activités autonomes autour de la motricité fine, enfilage de perles, transvasements etc.
- « Jeu Bouge », parcours de motricité, tir, ninja, slackline, danse, jeux musicaux et sportifs, l'endroit parfait pour se dépenser et expérimenter son corps.

Espaces Permanents « plus de 6 ans » :



- « Les Bâtisseurs » : comme son nom l'indique, coin propice aux Duplo/Kapla/Légo, avec modèle pour les plus ordonnés ou selon leur inspiration pour les plus créatifs mais aussi tours de cartons, châteaux de cartes, cubes, train à construire : de multiples variantes de la construction. On se débrouille seul. On est aidé... On s'organise à plusieurs, on se confie des trucs. Tester son génie constructeur, sa motricité fine, anticiper la résistance des matériaux, la logique d'assemblage... Construire, c'est aussi déconstruire, défaire et recommencer ; apprendre de ses erreurs et les dépasser, la réussite et la promotion passent par là. Les

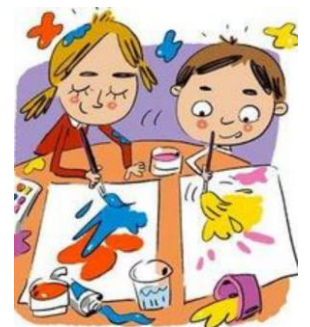
échecs font partie du parcours des constructeurs... Faire, ça passe toujours par défaire et refaire.

- « Les Joueurs » pour les amateurs de Jungle Speed, Clac Clac, jeux d'échecs ou portés sur le billard indien, ce coin se transforme petit à petit en vraie ludothèque pour les enfants. Ces jeux sont avant tout une activité de loisirs conviviale. S'ils font souvent appel à la réflexion, à la mémoire, à la « culture » ou tout simplement au bon sens, les jeux de société offrent l'occasion de partager de bons moments, entre amis ou en famille... et parfois aussi, des franches rigolades ! De plus, les jeux de société aident l'enfant à améliorer son sens de la logique et à élaborer des stratégies. « Si je vais par-là, j'ai plus de chance de remporter la partie » ou « Tiens, mon voisin lance tel pion, je vais plutôt attaquer par-là » ... Ils amènent l'enfant à prendre des risques...sans danger, à former et défaire des alliances temporaires...L'objectif ? Gagner ! Car jouer aux jeux de société développe le sens de la compétition des jeunes joueurs. Certains vont même jusqu'à tricher pour parvenir à leurs fins...Enfin, à travers les jeux de société, l'enfant intègre d'autres notions : attendre son tour, écouter les autres, suivre des consignes précises – les mêmes pour tout le monde, poursuivre le jeu jusqu'au bout, accepter de perdre... Pas si facile, mais comme à l'accueil de loisirs ou à la maison, cela s'appelle « vivre en groupe ».



- « Les Bricolos » : pour apprendre plusieurs techniques : planter un clou, scier, pyrograver, visser...cet espace est dédié aux bricolages en tous genres. Les enfants trouveront également dans ces malles des « tutos » afin de pouvoir créer en autonomie.
- « Les Percutés » pour les amateurs de symphonies bruyantes mais aussi d'harmonies percussives

- « Les Créactifs » apporte le soleil dans nos cœurs grâce à ses œuvres fantastiquement belles et impressionnantes par leurs tailles. Pas question ici de coloriages.
- « Les Détendus » : dans ce lieu, les enfants ont à leur disposition des poufs, des tapis afin de se poser devant un livre, se raconter leur vie, ne rien faire etc.



Comme expliqué dans la journée type, les enfants peuvent circuler librement entre chacun de ses espaces et y rester le temps qu'ils le souhaitent.

L'équipe pédagogique se donne la possibilité de faire évoluer ces espaces en fonction de leur fréquentation et des envies des enfants.

🌟 Les activités proposées par les animateurs :



En accord avec les objectifs du projet pédagogique, les activités pour cette période sont portées sur la coopération, l'expression artistique et sur le thème des Droits de l'Enfant.

Les activités coopératives :

Tour de Froëbel, Molky, Parachute, Kinball, mais aussi les fresques créatives collectives, les spectacles, autant d'activités qui favorisent la cohésion au sein du collectif et la coopération plutôt que la compétition.

Les grands jeux :

D'une durée minimum d'1h00 pour les moins de 6 ans et 1h30 pour les plus de 6 ans, les grands jeux sont des activités permettant aux enfants d'être plongés dans un imaginaire et de participer à des aventures. Enquête policière, jeu de piste, jeu TV, olympiades, escape game, les enfants vivent ces temps une fois par semaine et peuvent participer à la préparation et l'animation de ces grands jeux.



Les temps du repas (déjeuner et goûter)

• Le déjeuner :

Ces temps favorisent les échanges, les discussions et développent aussi l'autonomie et à la responsabilisation. Les animateurs sont garants de ces moments d'éducation à la santé et au partage. Les enfants sont donc invités à communiquer davantage sur leur degré d'appétit afin d'éviter un maximum le gaspillage de nourriture.

L'équipe d'animation privilégie une organisation avec ces objectifs, tout en respectant les contraintes sanitaires, particulièrement dues au Covid-19 :

- Ils conduisent les enfants aux sanitaires pour un lavage de mains
- Ils répartissent les enfants par table, notent sur le plan la place de chacun et la garantissent pour toute la semaine



La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

L'équipe proposera aussi des repas hors de la cantine, type « pique-niques et repas froids », permettant de s'affranchir des contraintes horaires et d'intégrer les repas dans l'imaginaire de la journée par exemple.

● **Le goûter :**

Le goûter est préparé par roulement par chaque animateur accompagné d'enfants volontaires. Il est diversifié, pourra être animé pour respecter un imaginaire mais est aussi un moment pendant lequel les animateurs effectuent un retour sur la journée des enfants.

Extrait du règlement intérieur art.2 :

« Pour une inscription en journée complète avec repas pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Pour une inscription le mercredi après-midi, le goûter est fourni par l'A.L.

Les menus prennent en compte différents critères :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- la saisonnalité des produits
- l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail *famille.troyes.fr*.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique. »

Les temps de repos :

Il est primordial pour les plus petits dans leur besoin de récupération, mais aussi important pour les plus grands

Il a plusieurs avantages. Il permet à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée et de transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme. Il doit être sécurisant et accompagné.



A l'Accueil de Loisirs, l'équipe le décline sous deux appellations : Sieste/Relaxe et temps calme.

La sieste est organisée au dortoir, en privilégiant les plus petits et aménagée de façon à ce que chaque enfant y trouve une place intime pour se reposer. Les enfants peuvent y apporter leur doudou et se voient raconter une histoire ou passer de la musique par un animateur qui reste tout

le temps de la sieste. Le réveil de chacun est ensuite échelonné afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Pour les autres enfants, un temps de « relaxe », consistant à aménager un coin calme (coussins, coin « cocooning » etc.) peut être envisagé mais correspond aux enfants uniquement demandeurs.

Pour tous, ce moment doit être calme et permettre à chacun de se ressourcer après les repas et est appelé « temps calme » s'il est animé (méditation, massages...) ou « temps libre » si les enfants choisissent de se rassembler en petit groupe pour parler, faire des jeux de société... Des espaces sont aménagés à cet effet.

Enfin, nous considérons que **le besoin de sommeil est souverain** et que chaque enfant est à même de connaître son propre rythme. Ainsi un enfant a la possibilité de se reposer dès qu'il le souhaite, qu'importe son âge ou l'heure de la journée.

Les rituels pour les enfants de 3-5 ans :

Afin de rythmer les différents temps de vie quotidienne peu attractifs pour les enfants (rangement, passage au toilettes, déplacements pour le repas...), l'équipe utilise le plus souvent possible des « rituels chantés ou dansés » qui permettent de rendre ces moments plus ludiques et moins rébarbatifs et peuvent eux aussi, être adaptés en fonction de la thématique de la période. Par exemple, après l'accueil du matin, les animateurs font écouter une musique aux enfants, signal pour ranger et mettent des défis en place, organisent un « bonjour » collectif et mettent en place, par exemple, un café-philo, puis proposent leurs activités, déguisés ou en musique.

Les temps d'échanges/débats :



Afin de respecter l'un de nos objectifs portant sur la liberté de choix et le bien-être des enfants, l'équipe aménage le plus souvent possible des temps pour recueillir la parole des enfants. Qu'ils soient autour d'un débat, d'une réunion, à l'occasion d'un temps calme ou d'un repas, mais aussi sous la forme plus solennelle d'un « Conseil des Sages », ces temps d'échange permettent aux enfants de faire de réels choix dans l'organisation (dans la limite du non-négociable), mais aussi d'apprendre à débattre sur des sujets de société ou de proposer des changements, prendre des responsabilités... Les formes que prennent ces temps sont diversifiées afin de permettre à chacun de s'exprimer.

Les temps d'accueil échelonnés du soir :

De même que le matin, ces temps sont très importants. Mais pour d'autres raisons. La répartition des tâches y est néanmoins similaire :

- Le directeur ou un animateur aidé d'un ou plusieurs enfants, par roulement, accueille les parents, note et identifie les personnes qui viennent chercher un enfant systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant et répond aux éventuelles questions
- Un animateur et/ ou un enfant va chercher l'enfant et fait le lien avec le parent, l'informe des événements de la journée.

Rappels réglementaires pour le départ du soir :

- **À l'exception des rendez-vous médicaux** justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L, **toute sortie est définitive.**
- Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, **les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h15.**
- **Aucun enfant de moins de 6 ans n'est autorisé à quitter seul l'A.L.** Il ne peut être remis qu'au responsable légal ou à un tiers autorisé **âgé de 16 ans minimum.**
- Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal **exclusivement dans l'enceinte de la structure.**
- En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.
- **Les enfants de plus de 6 ans autorisés à quitter seuls l'A.L. le quittent à 12h00 lorsqu'ils ne déjeunent pas ou à 18h00.** Cette autorisation est subordonnée à une décharge de responsabilité signée du (des) responsable(s) légal(aux).
- À la fermeture de l'A.L., si le responsable légal de l'enfant ou l'une des personnes autorisées, ne sont pas venus chercher l'enfant, le (la) directeur (trice) de l'A.L. contacte sa hiérarchie qui prendra la responsabilité de la suite à donner.



LES MOYENS HUMAINS

Les directeurs/trices

La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par une personne permanente de la Ville de Troyes et un adjoint vacataire.

Les directeurs/trices sont formés/ées à la démarche de projet et bénéficient d'une formation continue. Ils/elles dirigent l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de leur structure.

Un livret de direction leur est remis à leur arrivée (fiche de poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, élaboration du projet pédagogique, le livret de l'animateur, affichages obligatoires, pièces à présenter en cas de contrôle, fiche de sortie, notes de services ...)

Fonctions du/de la directeur/trice de l'Accueil de Loisirs :

Elle garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

● **Connaissance du contexte :**

- S'approprie le Projet Éducatif
- Elabore la trame du projet pédagogique
- Rencontre les personnes susceptibles d'être des partenaires locaux
- Echange avec l'organisateur sur la mise en œuvre du projet éducatif et l'aide dans son évaluation

● **Conduite pédagogique :**

- Présente et explique la trame du projet pédagogique de la structure en concertation, le met en œuvre quotidiennement et l'évalue
- Présente et explique la trame du projet pédagogique à l'équipe d'animation par le biais des réunions de « préparation ». La direction est garante de sa mise en place. L'objectif de ces rencontres est de mettre l'équipe dans une dynamique de projet.
- Définit les objectifs et finalise la rédaction du projet pédagogique
- Met en œuvre une démarche d'évaluation collective
- Choisit des méthodes pédagogiques
- Rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil

● **Gestion d'équipe – management :**

- Participe au recrutement de l'équipe d'animateurs(trices)
- Conçoit une démarche d'évaluation des animateurs
- Accompagne l'équipe dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet d'animation / d'activités
- Organise et anime des réunions d'équipe (soit 20 heures)
- Transmet les informations liées aux réglementations nationales, régionales et départementales
- Forme et évalue les animateurs, notamment les stagiaires

● **Gestion budgétaire, du matériel, administrative, de l'alimentation, du personnel et des locaux :**

- Demande le budget prévisionnel et le suit,
- Elabore les devis et les réservations des prestations pour les activités spécifiques
- Commande le matériel, vérifie son rangement et son entretien
- Constitue les dossiers des animateurs/trices (diplômes, certificats médicaux ...)
- Déclare l'Accueil de Loisirs à la SDJEVA et vérifie la déclaration à la PMI (si présence d'enfants de moins de 6 ans)
- Affiche les documents obligatoires
- Vérifie les dossiers d'inscription des enfants (notamment régulièrement les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence)
- Tient à jour les registres de présence des enfants
- Réalise le bilan de fonctionnement
- S'assure de la commande initiale des repas et goûters
- Suit les commandes de ces derniers
- Tient à jour le registre du personnel (dont émargement)
- Gère le personnel (horaires, temps de pause, autorisations d'absence ...)
- Gère l'envoi des certificats de stage pratique des animateurs/trices et les saisi sur la plateforme dédiée
- Vérifie de la disponibilité des locaux
- Vérifie leur conformité
- Inspecte les locaux, l'extérieur, les véhicules afin de repérer les éventuels dangers et baliser/réparer/informer l'organisateur si nécessaire
- Aménage les locaux avec le matériel adéquat
- Coordonne le rangement et nettoyage des locaux

● **Sécurité/santé :**

- Vérifie les particularités de l'environnement, de l'existence d'arrêtés locaux (zones interdites, dangereuses ...)
- Met en place et organise le suivi des protocoles de sécurité (incendie, confinement, exercices d'évacuation ...)
- Prépare et suit les trousse de secours/pharmacie et registre d'infirmerie
- Lit les fiches sanitaires et repère des éventuelles allergies, P.A.I. entre autres

● **Communication :**

- Affiche les projets éducatif et pédagogique
- Met en place régulièrement des temps de partage et d'échange avec les familles, le premier de l'année scolaire étant destiné à une présentation des projets éducatif et pédagogique
- Met en place et promeut les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A.L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)
- Maintient et encourage les liens avec les familles

Les animateurs/trices

BAFA



Ils/elles sont sous contrat à la vacation. Le service Accueil Enfance Jeunesse a le souci de constituer des équipes stables.

Pour cela, les équipes d'animation **sont formées** à la démarche de projet et sont impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Un **livret de l'animateur/trice** est remis à leur arrivée (descriptif du poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, projet pédagogique en cours, les fonctions, notes de services ...)

Fonctions de l'animateur(trice) de l'Accueil de Loisirs :

Il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.

● **Auprès des enfants, il/elle :**

- Est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- Connait les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes)
- Est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- Sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Est à l'écoute des enfants

● **Auprès des parents, il/elle :**

- Va vers les parents afin d'échanger quant à la journée de leur enfant
- Sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- Est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

● **Avec ses collègues, il/elle :**

- Respecte ses collègues
- Sait travailler en équipe et écouter l'autre
- Participe aux réunions de préparation
- Sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de notes de service.



Les savoirs

• Le savoir-être

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur doit faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.

• Le savoir-faire

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur doit tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherche collectivement une réponse aux questions posées.

• Le savoir-faire faire

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité... contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».

Elle connaît et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie ...) comme à l'extérieur (code de la route, code civil ...).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel.



Normes d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.
- Voir note de service liée aux déplacements (en annexe).

Temps d'évaluation

Des **temps d'évaluation** sont proposés à chaque animateur en fonction des besoins et attentes de la direction et/ou de l'animateur/trice de manière individuelle. Ces temps sont obligatoires en cas de stage pratique.

Des temps d'échanges sont prévus le matin afin de rappeler les points importants de la journée et les tâches de chacun, celui du soir permet de remonter les informations importantes et de faire le point sur la journée.



LES MOYENS MATERIELS, HUMAINS ET LES PARTENARIATS

Les besoins en matériel pédagogique, sportif, d'entretien et de pharmacie sont renouvelés au fur et à mesure. Les différentes sorties sont estimées et planifiées. Toutes les demandes, en cohérence avec le projet pédagogique, sont soumises pour validation à la hiérarchie.

Les partenaires sont un atout principal de la réussite d'un projet, ils se composent entre autres :



- Des familles
- Du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- Des Services de la Ville de Troyes
- De la Police nationale, Gendarmerie
- De l'Education Nationale
- Des intervenants
- Des prestataires ...

Les partenariats

Afin de garantir la réussite du projet annuel de l'Accueil de Loisirs des Marots, l'équipe pédagogique a décidé de s'appuyer sur 3 partenaires principaux, à savoir :

- **L'Association Les Francas de l'Aube**
- **Le conservatoire Marcel Landowski de Troyes**
- **Dans la Boîte de Christine**

LES ASSURANCES

Chaque enfant inscrit dans un A.L. devra être garanti par une police d'assurance en responsabilité civile, pour tous les dommages qu'il causerait à toute personne ou tout bien, dans le cadre des activités.

Les parents sont tenus de réparer les dommages qui pourraient être causés à des personnes ou des biens par leurs enfants dans le cadre des A.L. et d'établir une déclaration de sinistre auprès de leur assurance responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers.

LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET



Une attention particulière sera apportée à la communication avec les parents afin de leur transmettre au mieux les valeurs de notre projet pédagogique. Ainsi, des plaquettes d'information sont distribuées, des outils de présentation du projet sont réalisés. A cela, s'ajoute la mise en place d'un outil d'évaluation à destination des parents (en cours d'élaboration). Des temps de partage et d'échanges réguliers sont mis en place au sein de l'Accueil de Loisirs.

LA SANTE

La fréquentation des A.L. est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018. Une contre-indication aux vaccinations doit être attestée par un certificat médical ; la fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'A.L. n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un P.A.I.

Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher.

En cas d'urgence, le directeur de l'A.L. ou un animateur fait appel aux services de secours.

Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. *(Extrait règlement intérieur art.2)*

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19, outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Les ACM sont équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Je Suis
Animateur



L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE



Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation de l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinateurs départementaux handicaps.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin.

Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)

LES SORTIES, DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS



En ce qui concerne les **sorties** et les **déplacements**, ils doivent s'accompagner systématiquement d'une fiche de sortie (voir livret du directeur et de l'animateur) mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quel que soit la destination et la distance.

Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'Accueil de loisirs de provenance (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction).

Dans le cadre de **transport d'enfants** dans un véhicule de 7 ou 9 places, le conducteur doit être accompagné par un animateur pour un trajet supérieur à 20 kilomètres.

Un trajet ne pourra excéder 2 heures, quel que soit le mode de transport.

Les enfants seront comptés et identifiés à chaque montée et descente de véhicule.

Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, les équipes d'animation devront être particulièrement vigilantes et attentives à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusteront en conséquence, la répartition des groupes :

- Ils ne devront pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
- Les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum quel que soit l'effectif ;
- Un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - 2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;
 - 2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.
- Un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.





L'ACTIVITE PHYSIQUE REGLEMENTEE

... autre que celles liées au jeu et au déplacement, qui se déroulent conformément aux règles fixées par une fédération sportive ou qui présente des risques particuliers.

Elle n'est qu'un moyen de parvenir à la réalisation des intentions éducatives de la Ville de Troyes.

Un projet d'activité ou fiche de projet doit être annexé au projet pédagogique.

Il précise les conditions dans lesquelles l'activité est mise en œuvre et notamment la prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Quelles que soient l'activité et sa pratique (encadrement par l'équipe d'animation de l'AL ou recours à un prestataire extérieur), le directeur reste responsable.

Les familles sont informées des modalités de déroulement de cette activité.

Il appartient au directeur de l'AL de vérifier que les démarches de protection des usagers requises par le Code du Sport ont été effectuées, dont les compétences de l'encadrement (diplômes, brevets ...).

Il appartient au directeur puis à l'équipe d'animation d'évaluer les conditions de mise en œuvre de l'activité :

- Est-elle adaptée à l'enfant ?
- Le matériel, le lieu de pratique, les conditions climatiques sont-ils adaptés et vérifiés ?
- L'encadrement est-il compétent et diplômé ?
- L'effectif de l'encadrement est-il respecté ?

LES ATTENTES ET BESOINS DES ENFANTS



L'enfant de 3 à 6 ans est en plein stade préopérateur¹ durant lequel la fonction symbolique², l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent. L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 6 ans, **les enfants ont besoin de comprendre le monde.**

Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

De plus, l'enfant à cet âge se **dépense beaucoup et développe sa motricité fine**. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées, ...

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire. Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par **« l'égoïsme »**. L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué. Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, **il assimile les règles de la vie en collectivité**. Il est également important de rappeler qu'entre 3 et 6 ans, l'enfant ne contrôle que peu ses émotions. Ces dernières le débordent parfois amenant ce que l'adulte peut interpréter comme « une colère ». **A cet âge, les enfants n'ont pas encore construit les réseaux de neurones nécessaires pour donner du sens à tout ce qu'ils sont en train de vivre et de ressentir.** Ils ne se repèrent pas encore vraiment dans le temps : ils vivent dans le présent et, pour eux, chaque émotion prend des proportions immenses.

Lors d'un trop plein d'émotion, l'équipe doit permettre à l'enfant d'exprimer son émotion au moment où il la vit, puis à l'aider à mettre des mots dessus une fois qu'il est calmé. Ainsi, nous contribuons à construire, littéralement, les réseaux de neurones entre son cerveau préfrontal (ce qui permet d'analyser et de donner du sens) et les zones émotionnelles de son cerveau. Cela développe l'intelligence émotionnelle de l'enfant, ce qui lui donne les moyens, à terme, de mieux maîtriser ses émotions et également de mieux comprendre celles des autres.

¹ Selon les travaux du psychologue suisse Jean Piaget (1896-1980)

² Faculté de créer des images mentales, des concepts, des symboles, qui permettent de se forger un monde imaginaire, de communiquer, de penser de façon abstraite



Exemple d'ateliers basé sur le livre *La Couleur des Emotions* pouvant être mis en place pour aider l'enfant à comprendre ses émotions

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.

L'équipe d'animation favorise donc :

- L'aménagement d'espaces ouverts sécurisants et riches
- La découverte de nombreux supports
- Le passage à l'action



En ce qui concerne **l'enfant de 6 à 8 ans**, le stade des opérations concrètes³ se met en place (jusqu'à 11 ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... l'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient **la manipulation, la pratique, l'expression** ou la fabrication parce que

c'est **en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.**

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les **activités basées sur le jeu suscitent la curiosité** de l'enfant et lui permettent **de faire des découvertes tout en s'amusant**. Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue aussi facilement. Il développe son adresse, son habilité et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

³ Selon les travaux du psychologue suisse Jean Piaget (1896-1980)

L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent.

L'équipe d'animation favorisera donc :

- La découverte de différents milieux
- Les situations d'exploration et d'aventure
- La maîtrise technique des supports proposés



- Les situations de prise de responsabilité. **Pour l'enfant de 8 à 10 ans** : apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.



L'enfant de 10 à 12 ans rentre dans le stade des opérations formelles (jusqu'à 15 ans) qui permet l'établissement de relations entre la réalité et la possibilité. Dernier stade de la pensée, c'est pour Piaget le moment où l'intelligence acquiert sa pleine maturité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers **s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences**, pour qu'ils soient **actifs dans**

leur démarche, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase pré-pubère. Les garçons ont besoin d'efforts physiques intenses et leurs activités motrices s'orientent vers le sport. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipes mixtes qui les font s'apprivoiser...

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les enfants. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant **requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité**. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. **Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation** est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...).

L'équipe d'animation favorisera donc :

- La compréhension et l'appropriation de son environnement



- La mise en œuvre de défis, de challenges
- Les situations d'autonomie et de prise de responsabilité

L'Accueil de Loisirs est un lieu de vie en collectivité où l'enfant est reconnu et respecté en tant qu'individu. L'équipe d'animation met en place des activités en conciliant les rythmes et les besoins des enfants.

L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

L'autonomie de l'enfant sera donc un point essentiel de la pédagogie mise en place dans la structure. Toutefois, derrière ce mot généraliste, il est essentiel de préciser comment évolue le besoin d'autonomie des enfants.

L'autonomie permet à un enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance.

Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. C'est un élément essentiel de la confiance en soi. L'autonomie se développe dans plusieurs sphères de la vie. Elle touche les habilités physiques, la pensée, l'acquisition de connaissances, l'interaction avec les autres, la gestion des émotions et la distinction entre le bien et le mal.

L'acquisition de l'autonomie pour les enfants de 3 à 6 ans.

A 3-6 ans l'autonomie passe par l'acquisition des gestes du quotidien. Accrocher son manteau, couper sa nourriture, ranger ses jouets, nettoyer sa place à la cantine, débarrasser la table... pour l'accompagner, l'animateur doit encourager l'enfant, lui montrer qu'il peut commencer à faire quelque chose seul, tout en sachant l'adulte près de lui : « Tu es capable tout seul, je pense ! ». Il est également important de laisser le temps à l'enfant de faire seul ces actes de la vie quotidienne comme certains actes dans les activités et donc de prévoir 5-10mn en plus à son timing...

Développer l'autonomie des enfants de 6 à 12 ans.

Entre 6 et 8 ans, plus l'enfant grandit plus l'animateur peut lui confier de tâches du quotidien à réaliser « seul » (lavage des tables et des chaises après le goûter, passer le balai, ...). Il devient de plus en plus autonome et responsable, il commence à discerner le bien du mal. Il reconnaît plus facilement un bon geste et un geste à ne pas reproduire et aime alors, par exemple, aider les plus petits à mettre le manteau...

Les temps de jeux sont également propices à l'autonomie. En effet, au lieu de proposer une liste de jeux, l'animateur peut laisser les enfants choisir le jeu auquel ils veulent jouer et quelles règles ils souhaitent mettre en place. Il est également intéressant de confier des tâches comme arbitre ou meneur aux enfants. L'animateur doit ainsi repenser son attitude pédagogique en fonction de son groupe : Laisser jouer, donner à jouer ou jouer avec ?

Durant les temps d'activité manuelle, l'autonomie passe notamment par le choix d'activité : organiser les activités de manière à ce que l'enfant ait le choix entre une, deux, trois, ... créations différentes qu'il pourra réaliser seul ou avec peu d'aide de l'adulte... C'est également lui laisser la possibilité d'échouer, de recommencer pour qu'il expérimente ...

A partir de 9 ans, le jeune est le plus possible en situation d'autonomie. Il peut assister l'animateur dans les tâches de tous les jours (préparation des fiches de sorties, des mots piscine, ...). Il doit être également acteur dans le choix des activités, participer à leurs préparations et à leurs rangements...

A partir de 10 ans, les jeunes « n'ont plus besoin d'une surveillance particulière de tous les instants »⁴. Ils peuvent donc rester seuls dans une salle si les parents en sont informés, si les membres du groupe sont suffisamment responsables, que cette autonomie soit limitée dans le temps et que l'activité proposée comme le lieu de son déroulement ne présente pas de danger particulier...

Même si l'âge de l'enfant nous donne un aperçu de ses degrés d'autonomie, il ne faut pas oublier que chaque enfant est unique et évolue différemment.

L'enfant peut développer, son autonomie plus rapidement dans un domaine que dans un autre.

Afin de favoriser l'autonomie des enfants de 6 à 12 ans, nous souhaitons leur proposer une salle où ils pourront faire l'activité de leur choix. À tout moment de la journée, l'enfant aura le choix entre participer à l'animation proposée ou de se rendre dans cette salle pour s'occuper comme il le désire (un animateur sera toujours présent dans cette salle). Ainsi, nous mettrons à disposition des enfants des ateliers de robotique, de créations manuelles, un coin lecture, des jeux de société, etc.

Conduire l'enfant vers l'autonomie sera donc la finalité principale de nos actions éducatives.

⁴ Cour de cassation 16 mai 1988

LES ANNEXES

- Annexes 1 : notes de service
- Annexes 2 : Protocole sanitaire

NOTE DE SERVICE

- DGA
- DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

à diffuser

à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services**

Yves Minck



Copie pour information :

Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

- TCM
- VT
- DGA
- DIRECTEURS
- CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

} du pôle
famille
et proximité

- A diffuser à l'ensemble des agents
- A afficher

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n°16 EP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

- En cas de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, **le conducteur doit être accompagné par un animateur** pour un trajet supérieur à 20 kilomètres ;
- **Un trajet ne pourra excéder 2 heures**, quel que soit le mode de transport ;
- **Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'accueil de loisirs de provenance** (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction) ;
- **Il est indispensable que les enfants soient comptés et identifiés** à chaque montée et descente de véhicule ;
- Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, vous serez particulièrement vigilant et attentif à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusterez en conséquence, la répartition de votre groupe :
 - ↳ il ne devra pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
 - ↳ **les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum** quel que soit l'effectif ;
 - ↳ un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - **2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;**
 - **2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.**
 - ↳ un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).
- **Le transfert des enfants** entre les accueils de loisirs Louis-Dumont et Vassales (conformément à l'article 2 du règlement intérieur « mon accueil de loisirs ») **s'effectue uniquement sur l'un de ces deux AL** entre 9h15 et 9h35 et entre 16h55 et 17h15 ;
- Une **vérification des coordonnées** des personnes responsables de l'enfant (numéros de téléphone et adresses postales) doit être faite à chaque période de vacances
- **L'identification des personnes** qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au respect de ces dispositions ; ils peuvent être sollicités par les animateurs aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront les moyens et l'ensemble des ressources mis à leur disposition par le service. Ils tiennent à la disposition de l'ensemble des agents des « fiches mémo » récapitulatives de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques.

Le Directeur Général des Services
Yves Minck

Copie pour information :

- Mesdames, Messieurs les adjoints - Conseil Municipal de Troyes
- Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Troyes